

Syndicat Intercommunal
d'assainissement

**Vidourle
& Bénévie**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**



EXERCICE 2016

Juin 2017

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
A. PREAMBULE RELATIF A LA STRUCTURE DU SYNDICAT.....	3
B. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2016	3
C. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
D. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
1. Nombre d'abonnés.....	5
2. Estimation de la population raccordée	6
3. Volumes assujettis a la redevance Assainissement	6
E. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS DANS LE RESEAU	6
F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	7
G. CARACTERISTIQUES DES STATIONS DE REFOULEMENT	7
H. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES D'EPURATION	7
1. Caractéristiques de la station d'épuration	7
2. Rendement d'épuration en 2016	8
3. Caractéristiques du point de rejet.....	8
4. Production de boues	8
III. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	9
A. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
B. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
C. EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
D. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION.....	11
1. Part collectivité.....	11
2. Part Exploitant.....	11
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE	12
A. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	12
B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX.....	12
1. Principe d'établissement de l'indice.....	12
2. Notation par le service	13
C. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS.....	13
D. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	13
E. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	14
F. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	14
V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	14
A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE	14
1. Travaux mandatés par la collectivité.....	14
2. Travaux réalisés par l'exploitant.....	15
B. ETAT DE LA DETTE	15
1. Prêts relatifs à la nouvelle station d'épuration	15
2. Prêts transférés de Boisseron.....	15
C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE	16
D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ...	16
1. Schéma directeur d'assainissement et avancement des travaux.....	16
2. Travaux Divers sur Réseaux	17

I. PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de son service d'eau potable ou d'assainissement.

Le présent rapport concerne le **service public d'Assainissement Collectif**, relatif aux communes de Sommières, Villevieille, Boisseron et Saussines

Le service d'Assainissement Collectif est à dissocier du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), géré par la Communauté de Communes du Pays de Sommières pour Sommières et Villevieille et directement par les communes de Boisseron et Saussines pour ces deux collectivités.

Les indicateurs techniques et financiers à mentionner dans ce rapport sont précisés par un arrêté du ministre de l'écologie et du développement durable du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

Le présent document concerne l'exercice 2016.

II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

A. PREAMBULE RELATIF A LA STRUCTURE DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie (SAIVB) regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2010, les communes de Sommières, Villevieille (30), Boisseron et Saussines (34).

Le SAIVB est un syndicat à la carte, regroupant deux compétences :

- Compétence obligatoire relative à un projet de station de station d'épuration commun aux quatre communes (adhésion des 4 communes)
- Compétence optionnelle relative à la gestion des ouvrages existants d'assainissement collectif.

Les communes de Boisseron et Saussines n'intégraient jusqu'en janvier 2016 que partiellement le syndicat.

Les communes de Boisseron et Saussines ont ainsi gardé en gestion propre leurs installations existantes d'assainissement de 2010 à 2015. **A la mise en service de la nouvelle station d'épuration intercommunale, le 25 janvier 2016, elles ont demandé leur adhésion à la compétence optionnelle du syndicat.** Ces communes adhèrent donc pleinement au syndicat depuis cette date.

B. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2016

Le périmètre du syndicat est le suivant.



Vue aérienne du périmètre du syndicat

C. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le Service d'Assainissement Collectif de Sommières et Villevieille a été délégué à la Société RUAS, en vertu d'un contrat d'affermage ayant pris effet le 1^{er} juillet 2007, pour une durée de 11,5 ans. Cette société a intégré le groupe VEOLIA en fin 2007.

La délégation du service date de 1992. Un premier contrat d'affermage avait été signé pour une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} juillet 1992.

En 2016, un nouvel avenant au contrat d'affermage a été signé, avec prise d'effet au 25 janvier, pour l'intégration de la nouvelle station d'épuration et l'extension du périmètre affermé aux communes de Boisseron et Saussines.

La délégation du service concerne la gestion et la continuité du service. Elle inclut l'exploitation, dont l'entretien et la surveillance des installations, et les relations avec les usagers du service.

Les bureaux de la Société RUAS / VEOLIA sont implantés à Lunel (787 chemin des Surveillants), ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La continuité du service inclut notamment la mise en place d'un **service d'astreinte**, pouvant être contacté 24h/24, au **09 69 329 328** (appel non surtaxé), pour signaler tout débordement, obstruction ou incident sur le réseau. Ce numéro peut également être utilisé pour les demandes liées aux abonnements.

Ce numéro est en service depuis 2017, il remplace l'ancien numéro (09 69 323 552), qui a été maintenu afin d'assurer une transition entre les 2 numéros.

Les usagers peuvent également utiliser l'interface : www.service-client.veoliaeau.fr.

En parallèle, une permanence est assurée à l'Hôtel de Ville de Sommières, dans une salle au rez-de-chaussée deux demi-journées par semaines pendant 2 semaines, après chaque facturation.

Le contrat de délégation de service n'intègre pas les travaux de renouvellement qui restent à la charge de la collectivité. Seuls les travaux d'entretien et de réparation et différents travaux de renouvellement liés à la maintenance des équipements électromécaniques sont à la charge de l'exploitant.

D. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1. NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés total raccordés au réseau d'assainissement collectif au 31/12/2016 est de 3 923 répartis entre :

- Boisseron : 729
- Saussines : 304
- Sommières : 2 295
- Villevieille : 595

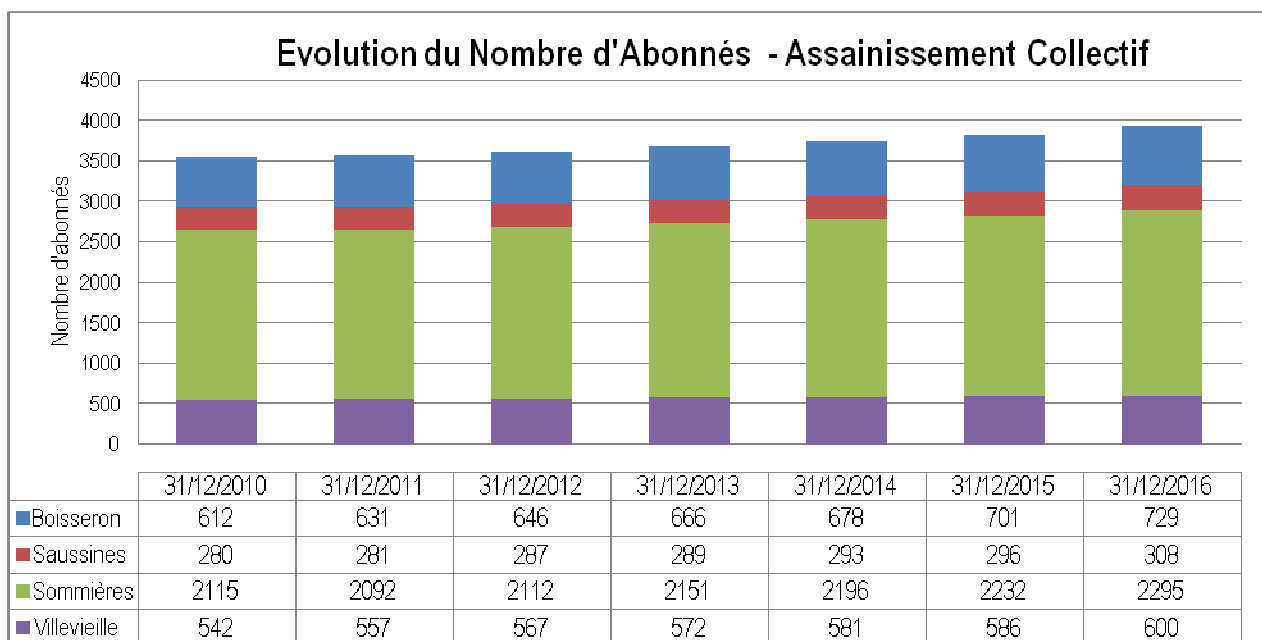
Le nombre d'abonnés total raccordés au réseau d'eau potable au 31/12/2016 est de 4 573, répartis entre :

- Boisseron : 801
- Saussines : 423
- Sommières : 2 582
- Villevieille : 767

Le taux de desserte global sur l'ensemble du périmètre Sommières – Villevieille, en assainissement collectif, est de 86,0 %. Il est plus précisément de :

- Boisseron : 91 %
- Saussines : 72,8 %
- Sommières : 88,9 %
- Villevieille : 78,2 %

L'évolution du nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, au cours de ces dernières années, est représentée sur le graphisme suivant. On note une croissance continue.



2. ESTIMATION DE LA POPULATION RACCORDEE

En considérant les derniers recensements officiels et les données INSEE, la population totale sur les 4 communes représente un peu plus de 9 300 personnes. La population totale raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à un peu plus de 8 000 personnes.

La population saisonnière est beaucoup plus délicate à estimer. En tenant compte de l'ensemble des capacités d'accueil touristiques raccordées au réseau d'assainissement collectif, on peut estimer à environ 1 000 personnes, la population saisonnière de pointe susceptible d'être raccordée.

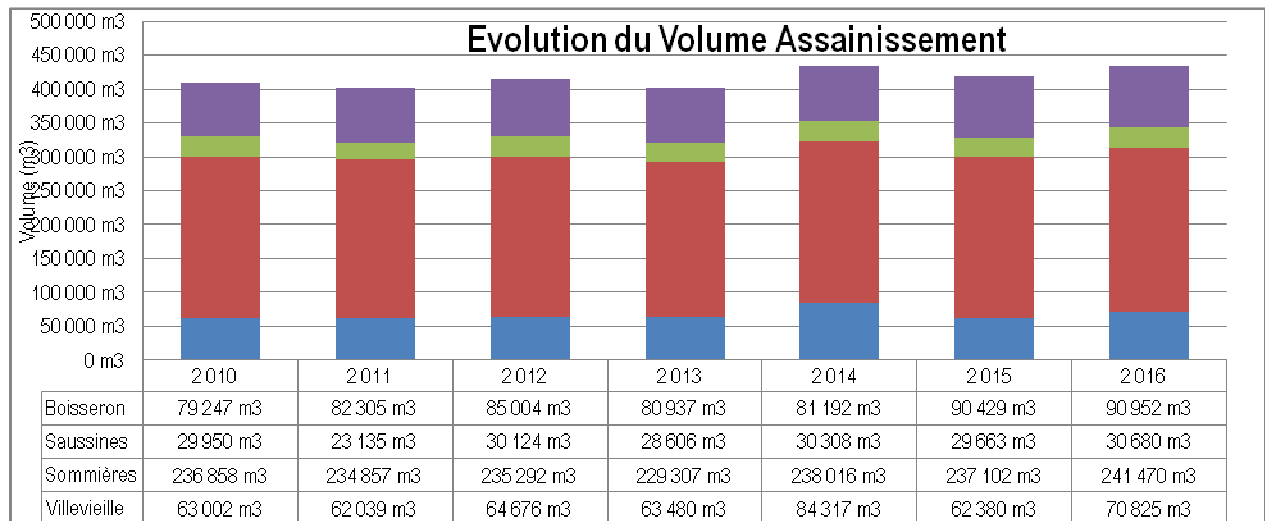
3. VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le volume total assujéti à la redevance assainissement en 2016 s'élève à plus de **430 000 m³**.

Ce volume de consommation est en progression, après une période assez stable entre 2010 et 2014, où la consommation variait entre 400 000 et 410 000 m³ sur la globalité des 4 communes..

Nous noterons que l'année 2014 était un peu plus importante que les années précédentes, du fait d'une consommation nettement supérieure à Villevieille. Cette consommation importante à Villevieille s'explique par une modification des dates de relevés. La consommation correspond en réalité à 16 mois, contre 12 les années précédentes. Si l'on ramène cette consommation à 12 mois, la consommation est relativement stable depuis 2010 (proche de 410 000 m³).

A noter qu'en 2015, la consommation comptabilisée sur Villevieille concerne en réalité 11 mois et est donc un peu moindre.



E. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS DANS LE RESEAU

La cave oléicole de Villevieille avait fait l'objet d'une convention de déversement dans le réseau collectif. Toutefois, la cave dispose d'un traitement autonome et ne rejette plus dans le réseau depuis plus de 10 ans.

F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

Avec l'intégration des communes de Boisseron et Saussines, le réseau d'assainissement public, en service en 2016, représente un linéaire de près de 64,6 km. Il est composé de :

- canalisations gravitaires pour la collecte : 56,0 km ;
- canalisations de refoulement pour le transport des effluents (relevages) : 8,6 km.

Il convient de noter que ce linéaire intègre les réseaux de refoulement destinés à alimenter la nouvelle station d'épuration, mise en service en 2016, représentant plus de 6 km.

Ces linéaires n'intègrent pas le réseau de Pondres, qui n'a pas été rétrocédé à ce jour (2,5 km environ). Ce réseau est actuellement la propriété du Conseil Général du Gard. Il est géré par la SEGARD.

On dénombre sur les 4 communes près de 1 670 regards.

Le plan détaillé du réseau est consultable sur Internet, <http://109.26.248.60/veremap.pro/> (visiteur, visiteur).

G. CARACTERISTIQUES DES STATIONS DE REFOULEMENT

Le système d'assainissement est actuellement doté de huit stations de pompage permettant de refouler les eaux usées d'un secteur vers le réseau principal ou l'unité de traitement.

Les caractéristiques de ces stations sont les suivantes :

Dénomination	Commune	Capacité Maximale	Capacité 1 pompe	Nb de pompes	Arrivée refoulement
PR Vidourle	Sommières	240/250 m ³ /h	145 m ³ /h	4 (2 cuves)	Unité Traitement
PR Boisseron	Boisseron	100/105 m ³ /h	85 m ³ /h	3	Unité Traitement
PR Sommières Ouest	Sommières	110/115 m ³ /h	85 m ³ /h	3	Unité Traitement
PR Saussines	Saussines	50 m ³ /h	50 m ³ /h	2	Réseau
PR Massereau	Sommières	14 m ³ /h	14 m ³ /h	2	Réseau
PR Plaine	Villevieille	11 m ³ /h	11 m ³ /h	2	Réseau
PR Mazes	Boisseron	39 m ³ /h	39 m ³ /h	2	Réseau
PR Doves	Boisseron	36 m ³ /h	36 m ³ /h	2	Réseau

H. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES D'EPURATION

1. CARACTERISTIQUES DE LA STATION D'EPURATION

L'épuration des eaux usées des 4 communes s'effectue, depuis janvier 2016, par une unité de traitement commune, implantée au lieu-dit « Les Roquets » à Sommières.

Construite en 2015 par Sources, la station d'épuration a été conçue pour traiter les effluents de 17 000 équivalent-habitants.

Cette station d'épuration est du type **boues activées en aération prolongée, avec déphosphatation biologique et physico-chimique**. Le bassin d'aération est ainsi le réacteur biologique dans lequel s'effectue la transformation de la matière organique par des microorganismes.

Cette station d'épuration permet un traitement poussé des paramètres azote et phosphore, vecteurs du phénomène d'eutrophisation, constatés en période estivale dans les cours d'eau méditerranéen.

Le rejet de la station d'épuration s'effectue au travers d'un fossé de plus de 1 km avant de rejoindre le Vidourle, permettant ainsi une auto-épuration supplémentaire.

Ce procédé génère des boues d'épuration à évacuer et valoriser, après déshydratation et séchage (séchage dans serre solaire).

2. RENDEMENT D'EPURATION EN 2016

Le rendement d'épuration de la station d'épuration est suivi bimensuellement au travers de paramètres, qui caractérisent la pollution des eaux usées.

La performance globale des équipements d'épuration est estimée à **100 % (calcul réalisé par l'exploitant dans l'attente validation des services de la DDTM)** à :

- **100 % par rapport à la directive européenne sur les paramètres DBO, DCO, MES, NGL et Pt ;**
- **100 % par rapport à l'arrêté préfectoral sur les paramètres DBO, DCO, MES, NGL et Pt**

Le tableau ci-dessous présente les rendements épuratoires moyens intégrant toutes les analyses depuis février 2016 (22).

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Rendement minimal (%)	80 %	75 %	90 %	70 %	80 %
Rendement moyen annuel (%)	99,0 %	96,1 %	99,1 %	95,7 %	91,7 %

Ces résultats montrent que la station d'épuration fonctionne correctement, ses rejets sont conformes aux niveaux fixés par l'arrêté interpréfectoral du 27 décembre 2012, même pendant la période de mise en route (février – avril 2016). Seuls quelques dépassements ont été observés sur le paramètre phosphore pendant les 3 mois de mise en route.

La moyenne des concentrations mesurées en sortie est présentée dans le tableau ci-dessous, parallèlement aux concentrations maximales autorisées par l'arrêté de décembre 2012.

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration moyenne en sortie	3,0 mg/l	31,6 mg/l	3,0 mg/l	3,5 mg/l	0,7 mg/l
Concentration maximale autorisée	25 mg/l	125 mg/l	35 mg/l	10 mg/l	1 mg/l

3. CARACTERISTIQUES DU POINT DE REJET

Les effluents traités rejoignent le Vidourle, par le biais d'un fossé d'une longueur supérieure à 1 km. Ce fossé a été aménagé de manière à favoriser l'autoépuration. Il permet également, notamment en période estivale, d'assurer un traitement bactéricide par les UV naturels.

Le point de rejet dans le Vidourle se situe en aval de l'agglomération de Sommières.

4. PRODUCTION DE BOUES

La production de boues est estimée à partir des boues extraites depuis la file eau (débitmètre sur le circuit d'extraction des boues). Les concentrations de boues extraites sont mesurées hebdomadairement.

La quantité de boues produites en 2016 est estimée à 120,6 t de Matières Sèches (MS).

III. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

A. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La facture de l'assainissement collectif est commune avec celle du service d'eau potable.

Pour les communes de Boisseron, Saussines et Sommières, la facture est ainsi éditée par la SA RUAS / VEOLIA, délégataire du service d'eau potable de ces communes. A Villevieille, la facture est éditée par la SAUR, délégataire du service d'eau potable de cette commune.

Les tarifs du service d'assainissement collectif intègrent :

- une part collectivité, revenant au Syndicat d'Assainissement pour couvrir ses charges (en particulier les investissements nécessaires à la construction des installations de collecte et de traitement) ;
- une part affermage, revenant à la société exploitante (RUAS/VEOLIA) pour couvrir les frais d'exploitation et de fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Chacun de ses éléments de prix peut se décomposer en une partie fixe (abonnement) et une partie variable, en fonction de la consommation d'eau potable relevée par le service de l'eau. Ainsi la part collectivité concerne uniquement une part variable. La part affermage concerne une part fixe et une part variable.

Le taux de TVA pour la part assainissement est de 10 % depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement à Sommières, Villevieille et semestriellement à Boisseron, Saussines.

La part variable est calculée à terme échu sur la base de la consommation d'eau, relevée annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

B. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs applicables durant l'exercice 2016 étaient les suivants (prix en vigueur à compter du 26 janvier 2016, date de prise d'effet de l'avenant, intégrant la nouvelle station d'épuration et les communes de Boisseron et Saussines dans le contrat d'affermage) :

	Au 26 janvier 2016
Part de la Collectivité (Syndicat d'Assainissement)	
Part fixe (abonnement) HT	Néant
Part proportionnelle HT	0,80 € / m ³
Part de l'exploitant (VEOLIA)	
Part fixe (abonnement) HT	9,20 € / semestre
Part proportionnelle HT	0,50 € HT / m ³
Taxes et redevances	
TVA	10 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 € / m ³

Les tarifs concernant la part du Syndicat d'assainissement ont été fixés par délibération en date du 14 juin 2004 et n'ont pas été revalorisés depuis (0,80 €/m³), pour les communes de Sommières et Villevieille. Ils ont été maintenus par délibération du 7 janvier 2016, suite à l'adhésion des communes de Boisseron et Saussines.

Les tarifs concernant la part de la société RUAS/VEOLIA, sont fixés par le contrat d'affermage, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007. Ces tarifs sont réindexés annuellement selon les modalités d'indexation définies à l'article

8.5 du contrat d'affermage. A titre d'information, au 1^{er} janvier 2016, une indexation des prix a été opérée, mais ces prix ont été modifiés par avenant, au 26 janvier 2016.

La rémunération du délégataire a diminué en janvier 2016, par avenant, avec l'intégration des communes de Boisseron et Saussines et la mise en fonctionnement de la nouvelle station d'épuration.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est recouvrée auprès des usagers des réseaux d'assainissement collectif. Cette redevance finance sous certaines conditions la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur notre environnement.

Cette taxe est prélevée pour l'Agence de l'Eau, au même titre que la taxe de lutte contre la pollution, à la différence que la taxe de modernisation des réseaux est exclusivement perçue auprès des usagers du réseau d'assainissement collectif. Les taux votés par les instances de bassin sont les suivants :

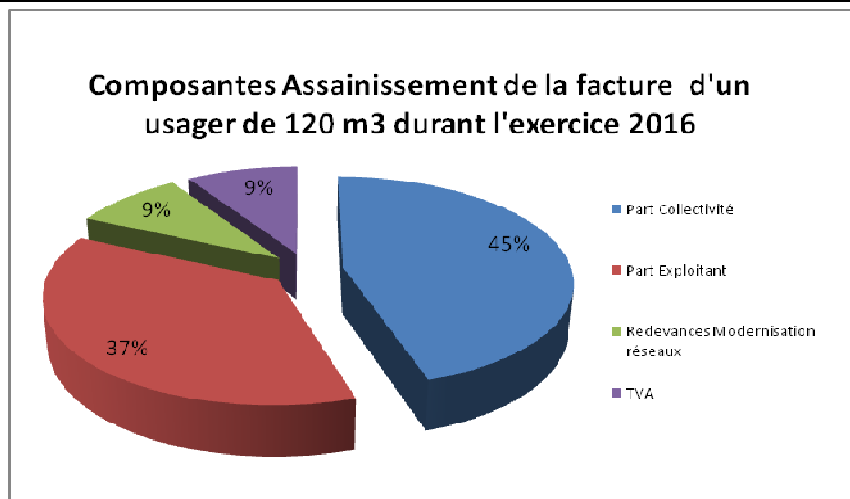
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,155 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³

L'augmentation de cette taxe en 2016 est très largement compensée par la baisse de la rémunération du délégataire par avenant.

C. EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tableau suivant présente les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage de référence (120 m³). Il présente également les tarifs qui seront en vigueur pour l'exercice 2017 (baisse des tarifs liés à la réindexation des prix de la part délégataire).

	Janvier 2016 (après avenant)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Evolution
Part de la Collectivité			
Part fixe (abonnement) HT	Néant	Néant	
Part proportionnelle HT (120 m ³)	96,00 €	96,00 €	0 %
Part de l'exploitant			
Part fixe annuelle (abonnement) HT	18,4 €	17,94 €	- 2,5 %
Part proportionnelle HT (120 m ³)	60 €	58,50 €	- 2,5 %
Total hors taxes et redevances	174,40 €	172,44 €	- 1,1 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €	0 %
Total hors taxes	193,60 €	191,64 €	- 1,0 %
TVA (10 % depuis 2014)	19,36 €	19,16 €	- 1,0 %
Total : Prix TTC du service pour 120 m3	212,96 €	210,80 €	- 1,0 %



- **Calcul du rapport entre part fixe et total, hors taxes et redevances :**

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
% Part fixe	10,6 %	10,4 %

Ce ratio est largement inférieur à la valeur maximale autorisée (40 %).

D. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

1. PART COLLECTIVITE

Les recettes de la Collectivité concernent en premier lieu le produit de la surtaxe (part collectivité du service d'assainissement collectif), mais elles concernaient également en 2016 :

- Le produit des P.F.A.C. (Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif) liées aux constructions et autres nouveaux raccordements, de nature à induire un supplément d'eaux usées dans le système d'assainissement collectif (Participations applicables depuis le 1^{er} juillet 2012, PRE auparavant) ;
- Le produit de la prime pour épuration, versée par l'Agence de l'Eau, pour le bon fonctionnement des stations d'épuration ;
- Divers recettes.

Le tableau suivant présente la décomposition de ces recettes et l'évolution depuis 2014.

	Recettes 2014	Recettes 2015	Recettes 2016
Surtaxe liée à la facturation des abonnés	229 790,91€	243 212,92 €	381 216,97 €
Produit des PFAC et participation aux frais de branchement	13 706,00€	21 500,00 €	176 528,00 €
Prime pour épuration, prime SISPEA	52 563,36 €	54 049,10 €	108 060,20 €
Autres recettes		5 776,28 €	10 514,64 €
Total	296 060,27 €	324 538,30 €	676 319,81 €

Les recettes d'exploitation de la collectivité au cours de l'exercice 2016 sont plus importantes que les années précédentes du fait de l'adhésion de Boisseron et Saussines en 2016. Elles sont exceptionnellement très conséquentes pour les raisons suivantes :

- Surtaxes : la facturation 2016 intègre les tarifs de Boisseron et Saussines 2015, plus élevés avant l'adhésion de ces 2 communes ;
- Produits des PFAC et participations aux frais de branchements : différents retards de paiement de la PFAC à Boisseron ont été régularisés en 2016 ;
- Prime pour épuration : le montant de la prime 2016, correspond en fait au versement de 2 primes (exercices 2014 et 2015) au cours de la même année pour l'ancienne STEP de Sommières, ainsi que du versement des deux primes d'épuration des anciennes STEP de Boisseron et Saussines
- Autres recettes : les excédents des budgets d'assainissement communaux de Boisseron et Saussines ont été reversés sur le budget du SIAVB.

2. PART EXPLOITANT

Les recettes de l'exploitant concernent :

- Le produit de la part exploitant liée à la facturation des abonnés,
- Le produit des collectivités et autres organismes associés (reversés aux collectivités et organismes),

- Le produit de travaux qui lui sont confiés en exclusivité par le biais du contrat d'affermage (en particulier les branchements).

Au cours de l'exercice 2016 (hors versements collectivités et autres organismes publics), elles s'élèvent à 336 859 € (y compris travaux attribués à titre exclusif et produits accessoires).

Les charges d'exploitation ont parallèlement été estimées par l'exploitant à 396 842 €, soit un résultat négatif de 59 983 euros.

Nous noterons toutefois, que les comptes de l'exploitant font apparaître une dotation de renouvellement proche de 20 000 €, alors que contractuellement cette dotation devrait être de 5 000 €.

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Les communes de Sommières et Villevieille concernent des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le nombre d'abonnés desservi par un réseau d'assainissement collectif représente environ 86 %.

L'ensemble des abonnés desservis par un réseau d'assainissement se situe en zone d'Assainissement Collectif dans le cadre des cartes de zonage réglementaire d'assainissement des 4 communes.

Toutefois, différentes études et investigations ont pu mettre en évidence que certaines habitations, bien que desservies par le réseau, n'étaient pas raccordées à ce réseau. Il s'agit dans certains cas d'habitations munies d'une fosse septique. Dans d'autres cas, il s'agit d'habitations situées dans des rues anciennes desservies par d'anciens réseaux unitaires. Ces anciens réseaux sont désormais affectés à la collecte des eaux pluviales, mais certains raccordements dans ces anciens réseaux subsistent.

Seules les visites à l'intérieur des habitations permettent de constater ces raccordements illicites. Suite à différents contrôles, notamment dans le cadre des cessions de biens, différentes habitations concernées ont pu être identifiées et les raccordements effectués vers le réseau d'assainissement collectif.

Le nombre de raccordements illicites reste indéterminé, les investigations de terrain se poursuivent afin de déceler les branchements non conformes.

B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1. PRINCIPE D'ETABLISSEMENT DE L'INDICE

Conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plans du réseau ou plan très incomplet ;
- 10 points : existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes ;
- 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour des plans vis-à-vis des travaux réalisés.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : Existence d'un inventaire des réseaux avec linéaire et précisions cartographiques ;
- + 1 à + 5 : si les informations sur les diamètres et matériaux du réseau sont renseignés ;
- +10 : Mention de la date ou période de pose du tronçon concerné pour plus de 50 % du réseau ;
- + 1 à + 5 : si la date de pose est renseignée au-delà de 50 % du réseau ;

L'obtention de 40 points sur les critères précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie sur 50 % du réseau ;
- + 1 à + 5 : si l'altimétrie est renseignée au-delà de 50 % du réseau ;
- +10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...);
- +10 : inventaire des équipements électromécaniques ;
- +10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau ;
- +10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;
- +10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
- +10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

2. NOTATION PAR LE SERVICE

Prestation	Notation	Commentaires
Existence d'un plan des réseaux avec ouvrages annexes	10	
Mise à jour des plans avec travaux réalisés annuellement	5	
Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions cartographiques	10	
Connaissance des diamètres et matériaux à plus de 50 %	5	Connus à plus de 95 %
Mention de la période de pose connue à plus de 50 % du réseau	10	
+1 à + 5 pts si la date de pose est renseignée au-delà de 50 %	1	Connu à plus de 60 %
Existence d'une information précisant l'altimétrie sur 50 % du réseau	0	< 50%
Localisation et description de tous les ouvrages annexes	10	
Inventaire des équipements électromécaniques	10	
Dénombrement des branchements	0	
Localisation et identification des interventions	10	
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête	0	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation	0	Travaux réalisés 2008/2012
Total	71	

Un important travail au niveau des archives a été réalisé en 2014 afin de renseigner la date de pose des canalisations. Ce travail a été poursuivi en 2015, permettant de renseigner environ 80 % du linéaire de réseau de Sommières et Villevieille. Le travail sera poursuivi en 2017 pour les communes de Boisseron et Saussines. Actuellement la date de pose des réseaux à l'échelle des 4 communes est connue à hauteur de 60 %.

C. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Suite au rendu de l'étude d'autosurveillance relative à l'exercice 2016, la collecte des effluents est conforme (cet indicateur doit être confirmé par les services de police de l'eau).

D. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

Suite au rendu de l'étude d'autosurveillance relative à l'exercice 2016, les équipements sont conformes (cet indicateur doit être confirmé par les services de police de l'eau).

E. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Suite au rendu de l'étude d'autosurveillance relative à l'exercice 2016, la performance des ouvrages est conforme (cet indicateur doit être confirmé par les services de police de l'eau).

F. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Les boues produites sont stockées sur le site de la station d'épuration dans un local aménagé couvert, avant d'être évacuées pour être valorisées en agriculture.

En 2016, s'agissant de la première année de fonctionnement de la nouvelle station d'épuration, aucune boue n'a été évacuée. La première campagne d'évacuation a été programmée en mars 2017.

Seules les boues résiduelles des trois anciennes stations d'épuration ont été évacuées en 2016, avant leur démantèlement.

V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE

1. TRAVAUX MANDATES PAR LA COLLECTIVITE

Les différents travaux réalisés en 2016 sont détaillés ci-dessous.

	Montant HT	Subvention / participation	Contributions de la collectivité	Entreprise adjudicatrice
Finalisation des travaux de la station d'épuration intercommunale 17 000 EH	4 637 987 €	73,8 %	26,2 %	SOURCES/WOLF
Démantèlement des 3 anciennes stations d'épuration	93 285 €	73,8 %	26,2 %	Avenir Deconstruction
Tronçon réseau assainissement 70 m Esplanade Sommières : suppression rejets directs	19 304 €	0 %	100 %	EHTP (marché à bons de commande)
Remplacement tampons boîtes rue Taillade Sommières	8 907 €	0 %	100 %	EHTP (marché à bons de commande)
Tronçon réseau assainissement 10 m Fontbonne Villevieille: suppression intrusion eau parasite	8 066 €	0 %	100 %	EHTP (marché à bons de commande)
Extension réseau assainissement 102 m Paillassonne Sommières : suppression rejets directs	29 002 €	0 %	100 %	EHTP (marché à bons de commande)
Extension réseau assainissement 27 m Chemin Lavoir Villevieille	12 648 €	0 %	100 %	EHTP (marché à bons de commande)
Extension réseau d'assainissement 260 m PVR Escouto Poul Sommières	24 672 €	100 %	0 %	BRAULT MTP

Les travaux de création de la future station d'épuration intercommunale ont débuté en 2014. Ces travaux se sont achevés en début 2016.

2. TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

Les travaux réalisés par l'exploitant au cours de l'exercice sont les suivants :

- **Usines : Installations de dépollution et postes de refoulement**
 - Mise en place d'une clôture grillagée aux abords du PR des Douves
 - Mise en place d'un satellite de télégestion PR des Douves
- **Réseaux et branchements**
 - Remplacement, scellement, mise à la cote de différents tampons en fonte.
 - Renouvellement de 2 branchements.

Nous noterons également la création de 16 nouveaux branchements durant l'exercice 2016 (travaux facturés directement aux usagers par l'exploitant, conformément au contrat d'affermage en vigueur).

B. ETAT DE LA DETTE

Les différents prêts encourus concernent :

- Les prêts relatifs à la nouvelle station d'épuration ;
- La dette transférée de Boisseron.

1. PRETS RELATIFS A LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

En 2015, dans le cadre du projet de station d'épuration intercommunale, deux prêts ont été souscrits :

- Un prêt à long terme souscrit en fin 2014, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 1 400 000 €, sur 25 ans (février 2015 à novembre 2039). Le taux est basé sur le taux du livret A + 1 %.
- Un prêt relais souscrit en novembre 2015, auprès de la banque postale, pour l'avance de trésorerie liée à la gestion subventions et aux montants de TVA, remboursé en août 2016.

Le tableau suivant synthétise l'état de la dette en 2016.

	Prêt long terme	Prêt court terme	Total dette
Dette en capital au 1 ^{er} janvier	1 344 000 €	1 000 000 €	2 344 000 €
Annuités dues au cours de l'année	79 002,10€	1 010 275 €	1 089 277,10 €
Dont capital	56 000,00 €	1 000 000 €	1 056 000,00 €
Dont intérêt	23 002,10 €	10 275 €	33 277,10 €
Dette en capital au 31 décembre	1 288 000 €	0 €	1 288 000 €

Nous noterons que les intérêts du prêt relais (prêt à court terme) sont prélevés à échéance trimestrielle. La première échéance correspondant à février 2016, aucun intérêt n'a donc été réglé en 2015 pour ce prêt.

Le syndicat a effectué un remboursement intégral du prêt relais en fin août 2016.

Le taux du prêt à long terme s'est maintenu, en 2016, à 1,75 % (conformément à l'évolution du taux du livret A).

2. PRETS TRANSFERES DE BOISSERON

La commune de Boisseron a transféré au SIAVB trois prêts, dont les échéances sont respectivement 2018, 2022 et 2023.

	ARC21868 <i>Révisable</i>	MON259803 <i>Fixe</i>	ARC21300 <i>Fixe</i>	Total
Dette en capital au 1^{er} janvier	39 068,24 €	47 107,77€	37 212,67 €	123 388,68€
Annuités dues au cours de l'année	16 895,88 €	8 076,36 €	5 708,84 €	30 681,08 €
Dont capital	16 719,61 €	5 824,61 €	3 926,35 €	26 470,57 €
Dont intérêt	176,27 €	2 251,75 €	1 782,49€	4 210,51 €
Dette en capital au 31 décembre	22 348,63 €	41 283,16 €	33 286,32 €	96 918,11 €

C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE

Le tableau suivant présente le montant de la dotation aux amortissements de l'année 2016 et de l'année précédente.

	2015	2016
Dotations aux amortissements	97 770 €	217 959 €

L'augmentation de cette dotation est liée :

- A l'intégration des ouvrages d'assainissement de Boisseron et Saussines ;
- Aux travaux de la nouvelle station d'épuration et des réseaux de transfert qui y sont rattachés.

D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

1. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

La majeure partie des travaux réalisés au cours de ces dernières années était issue du schéma directeur d'assainissement. Ce schéma, validé en 2008, a proposé un programme de travaux, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 3 septembre 2008.

Ce programme de travaux intégrait :

- Des travaux de réhabilitation de réseaux afin de réduire les intrusions d'eaux parasites et les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel,
- Des travaux de création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées, incluant les 4 communes du syndicat, mieux adaptée aux normes environnementales et à l'évolution de la population sur nos communes,
- Des travaux de raccordement des systèmes d'assainissement existants vers la future station d'épuration.

Les travaux de réhabilitation de réseaux jugés prioritaires par le schéma directeur ont été réalisés entre 2009 et 2012.

Les travaux de création de la future station d'épuration, ainsi que les réseaux de raccordement ont débuté en 2014. Ces travaux se sont échelonnés jusqu'en début 2016.

Le montant global de l'opération représente environ 7,5 millions d'euros HT.

Suite à la finalisation de ces travaux du schéma directeur en vigueur et à l'adhésion des communes de Boisseron et Saussines, le Syndicat Intercommunal envisage de lancer un nouveau schéma directeur, permettant d'établir une hiérarchisation des travaux à réaliser pour les prochaines années.

Ce schéma directeur sera lancé au cours de l'année 2017.

2. TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX

Différents projets sont à l'étude :

- Réhabilitation du réseau de l'avenue Frédéric Mistral à Boisseron ;
- Extension du réseau route de Beaulieu à Saussines.

Syndicat Intercommunal
d'assainissement

**Vidourle
& Bénévie**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016**



ANNEXE : Fiche d'information Agence de l'Eau

Juin 2017

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

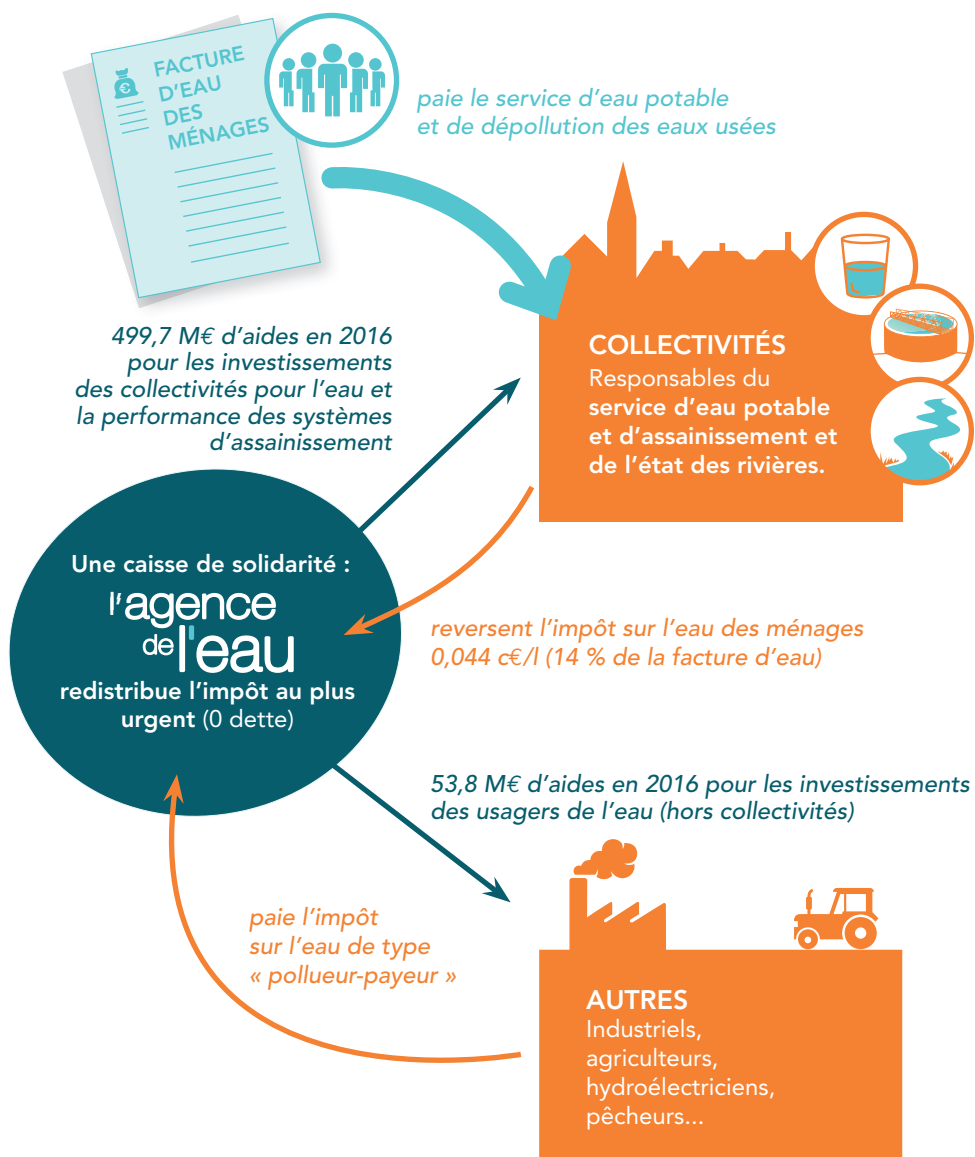
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de **3,63 € TTC/m³** et de **4,02 € TTC/m³** en France*. **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

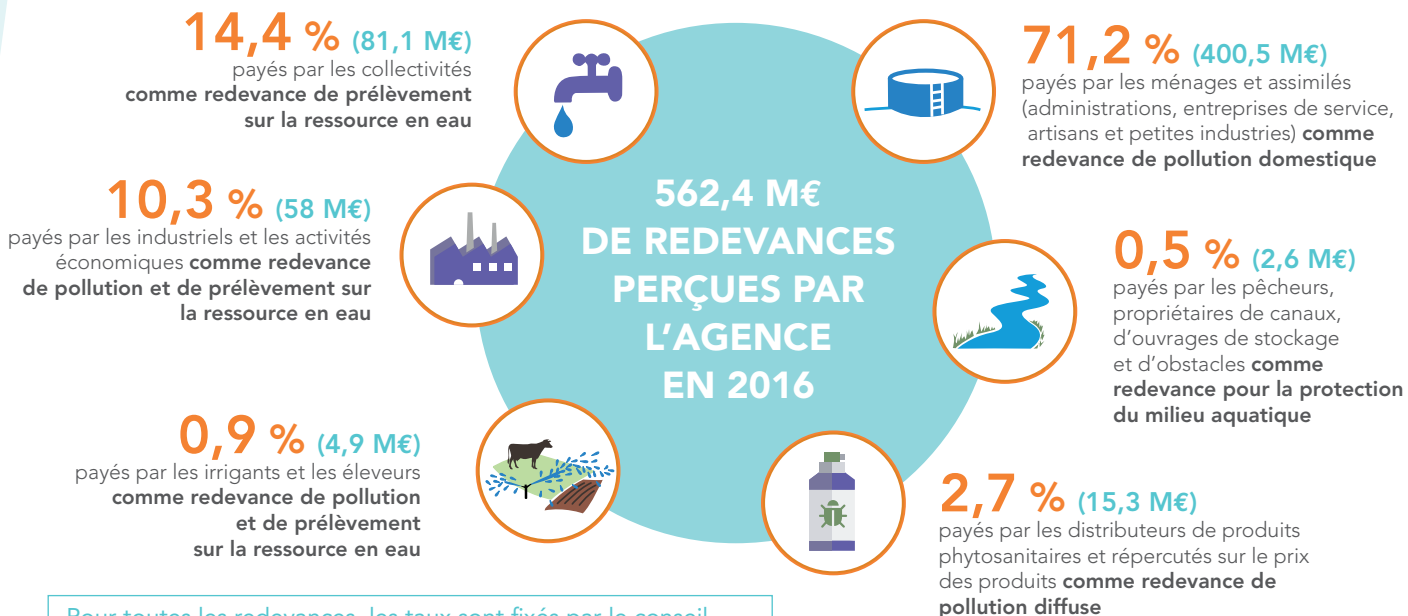
66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

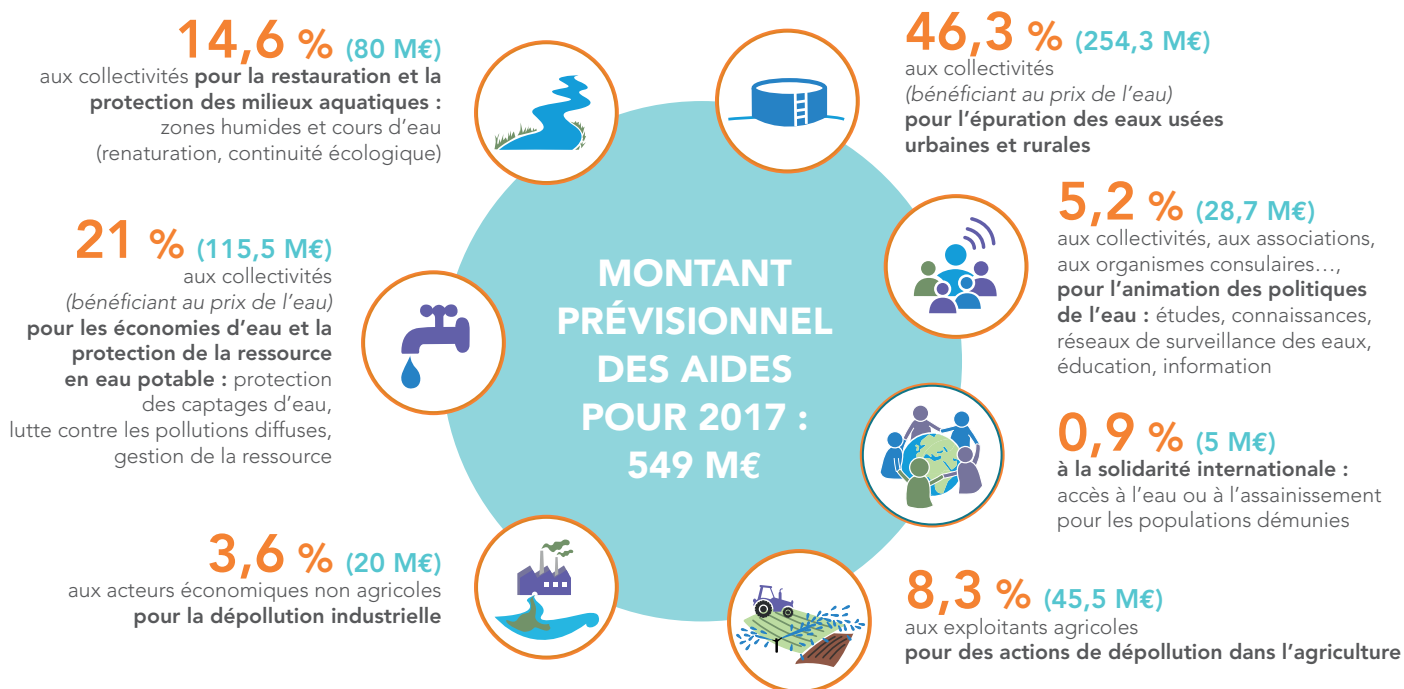
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

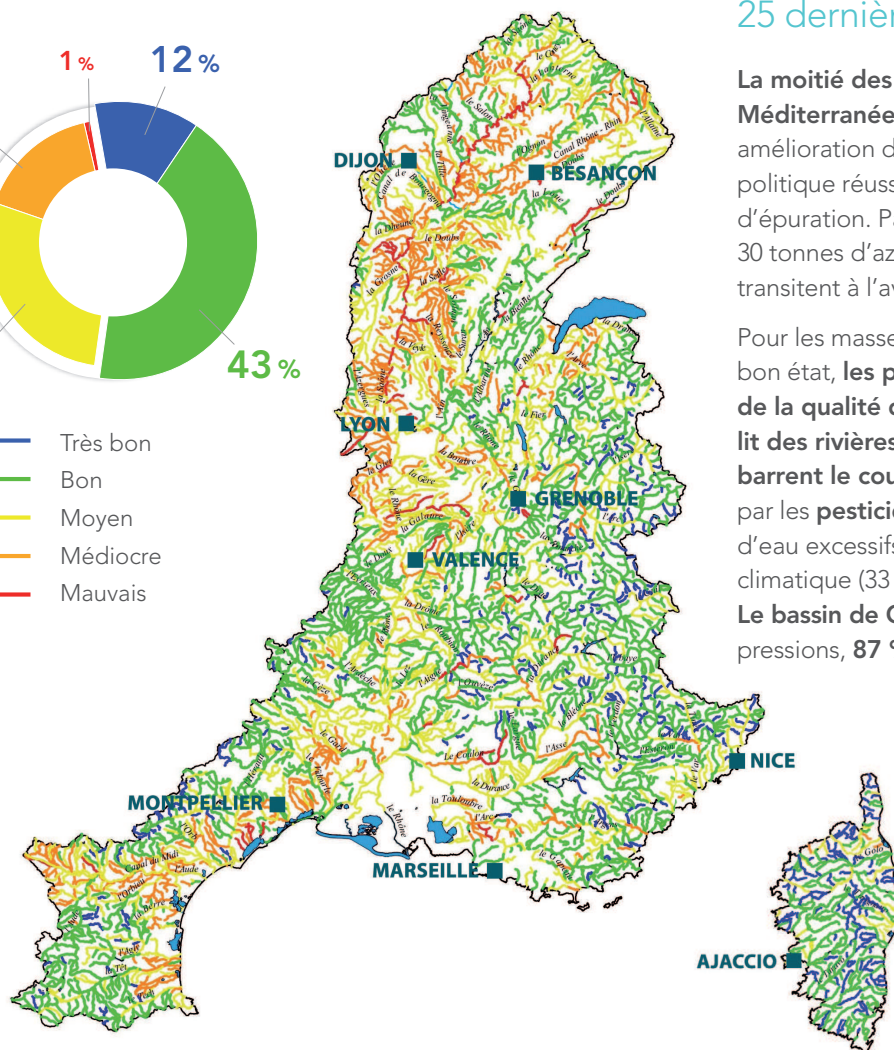
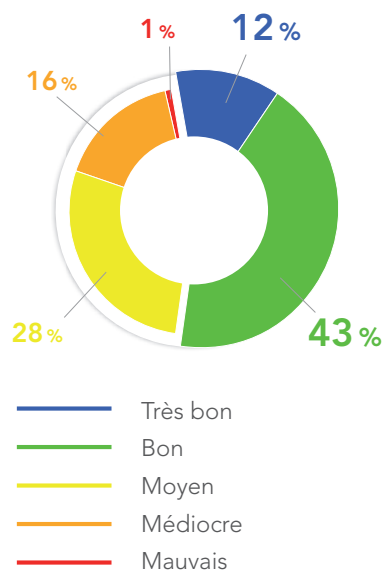
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes